CONVENTION ENTRE IUT DE BAYONNE ET COMMANDITAIRE DE PROJET EXTERIEUR A L'IUT

Le projet de synthèse est une activité pédagogique permettant aux étudiants de mettre en pratique les connaissances théoriques, techniques et méthodologiques acquises durant l'année universitaire. Les projets proposés par des commanditaires extérieurs sont les bienvenus dans le sens où ils contribuent à promouvoir la licence professionnelle et peuvent faire office de vitrine extérieure pour la formation.

Un commanditaire extérieur bénéficie d'un groupe d'environ quatre étudiants en formation de niveau bac+3 qui travaillent à son service dans le but de satisfaire un besoin défini. Le suivi du projet est assuré par un enseignant de la formation qui encadre les étudiants pour que le projet ait toutes les chances d'atteindre les objectifs fixés. Aucune contribution financière ni matérielle n'est demandée au commanditaire. Les ressources matérielles et logicielles nécessaires à la réalisation du projet sont celles de l'IUT. En fin de projet, le commanditaire reçoit le produit conçu et réalisé par les étudiants ainsi que la documentation technique afférente (manuel d'installation, manuel de l'utilisateur, etc.) Le commanditaire est alors libre d'utiliser le produit livré pour son usage personnel ou celui de l'association à laquelle il appartient.

En contrepartie, le commanditaire s'engage à prendre connaissance et à respecter les règles suivantes :

- L'IUT a une mission de formation et n'a pas vocation à jouer le rôle d'une société de service. De ce fait, le produit livré en fin de projet ne pourra en aucun cas être utilisé à des fins commerciales. Le commanditaire ne peut en aucun cas représenter une entreprise commerciale mais peut faire partie d'une association loi 1901.
- Aucune contribution financière n'est demandée au commanditaire. Le produit final résultant du projet appartient au commanditaire mais l'IUT conserve le droit d'utiliser et / ou référencer le produit pour sa promotion (démonstrations dans les salons étudiants, affichage sur le site web de la formation, etc.).
- Le commanditaire accepte que son produit incorpore les mentions légales qui précisent que ce dernier en collaboration avec la licence professionnelle SIL, option communication multimédia. Cette information sera incorporée sur les fonds d'écrans récurrents de l'application développée avec lien vers le site web de l'IUT. En cas de modification du produit livré, le commanditaire s'engage à laisser les mentions citant le travail initial réalisé par les étudiants de la formation.
- Le projet reste avant tout une activité pédagogique, de ce fait aucun résultat ne peut être garanti en fin de projet. Ni le groupe de projet, ni l'IUT ne pourront être tenus responsables en cas d'échec du projet.
- Les étudiants du groupe de projet sont contraints d'utiliser le matériel et les logiciels disponibles à l'IUT. Le commanditaire devra tenir compte de cette contrainte et ne pas imposer de choix technologiques qui sortent de ce cadre.
- Enfin, le commanditaire s'engage à participer à la dynamique du projet en jouant son rôle de client et en participant aux réunions de projet sollicitées régulièrement par les étudiants (en général, une à deux réunions par mois). Ces rencontres pourront être complétées par des échanges de mails ou des contacts téléphoniques.

Date, nom, prénom, fonction/structure et signature du commanditaire.